



Nouvelles du C.A.

Volume 8, n° 5 (N° 361, 15 juin 2011)

Nomination à la Direction de la formation aux entreprises

Madame Leesa Hodgson a été nommée Directrice de la formation aux entreprises, à la suite d'une recommandation unanime du comité de sélection.

[Avis de nomination](#)

Modifications au Règlement relatif aux droits afférents aux services d'enseignement du Collège

Faisant suite aux travaux et aux recommandations du comité consultatif formé en 2009-2010 pour analyser la situation budgétaire de la Direction des services aux étudiants, des modifications sont apportées au *Règlement relatif aux droits afférents aux services d'enseignement du Collège*.

Ces modifications n'ont pas pour conséquence d'augmenter le total des frais actuellement exigés aux étudiants; elle vise plutôt une nouvelle répartition conforme au cadre réglementaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en matière de droits et de frais exigés aux étudiants de l'enseignement collégial.

Étudiants à temps complet

	Règlements actuels	Règlements modifiés	Écart
Droits de toutes natures	60,42 \$	53,00 \$	Diminution de 7,42 \$
Droits de toutes natures – partie remboursable	8,00 \$	8,00 \$	Aucun
Droits afférents aux services d'enseignement	4,58 \$	12,00 \$	Augmentation de 7,42 \$
TOTAL	73,00 \$	73,00 \$	Aucun

Étudiants à temps partiel

	Règlements actuels	Règlements modifiés	Écart
Droits de toutes natures	15,40 \$/cours	13,50 \$/cours	Diminution de 1,90 \$/cours
Droits de toutes natures – partie remboursable	2,00 \$/cours	2,00 \$/cours	Aucun
Droits afférents aux services d'enseignement	1,10 \$/cours	3,00 \$/cours	Augmentation de 1,90 \$/cours
TOTAL	18,50 \$/cours	18,50 \$/cours	Aucun

Prévision budgétaire : Fonctionnement 2011-2012

Au cours des dernières années, le processus de la prévision budgétaire a été accompagné de bouleversements et cette année n'a pas fait exception. L'intégration des transferts fédéraux, les compressions paramétriques, les compressions de la Loi 100, la diminution des achats de groupes de formation par Emploi-Québec et enfin les compressions annoncées pour 2012-2013 ont fait en sorte que nous avons été extrêmement prudents dans l'élaboration de la prévision budgétaire, tout en préservant les services à rendre à l'étudiant.

Dans ce contexte, nous sommes également dans l'impossibilité de respecter notre engagement de remboursement de la dette relative à la résidence étudiante. Une demande a été faite au MELS afin de pouvoir échelonner le solde restant sur trois ans, à raison de 250 000 \$ par année.

Le budget de fonctionnement pour l'année financière 2011-2012 au montant total de 75 894 340 \$ et présentant un surplus de 250 000 \$ pour le remboursement du déficit lié à la vente de la résidence étudiante a été adopté.

Budgétisation d'investissement : norme MAOB

Comme les montants relatifs aux normes n'ont pas été confirmés par le MELS, la norme MAOB (mobilier, appareillage, outillage, bibliothèque) 2011-2012 a été estimée afin de permettre au comité de réaliser les travaux d'analyse nécessaires.

Cette norme du budget d'investissement, pour un total de 1 897 000 \$ comprend : l'achat d'équipements informatiques et de logiciels (1 050 170 \$), le mobilier, l'appareillage et l'outillage (741 830 \$), et le fonds de bibliothèque (105 000 \$).

Célébration du 20^e anniversaire de la Fondation du CVM

À l'occasion du 20^e anniversaire de la Fondation du CVM, les membres du conseil ont souhaité féliciter et remercier monsieur Michel Gagné, directeur général, pour son dévouement au développement et aux succès de la Fondation. Monsieur Gagné quittera pour la retraite en septembre prochain après 20 ans à la Direction générale.

Calendrier des assemblées

Cinq assemblées du conseil d'administration sont prévues pour l'année 2011-2012 :

- 28 septembre
- 30 novembre (assemblée annuelle)
- 29 février
- 25 avril
- 13 juin

Le bulletin Des nouvelles du CA est publié par la Direction des communications et des affaires corporatives